

# Pleudihen

Village



30/06/2023 n°2201

## PLAGE, DUNE ET GRÈVE DE LA VILLE-GER ARRÊTÉ CONCERNANT LA FRÉQUENTATION DES CHIENS

A l'occasion du Conseil Municipal du 10/05/23, la présence des chiens sur la plage de La Ville-Ger a été soulevé en question diverse. Une élue indiquait avoir «été interpellée par des propriétaires de chiens au sujet des restrictions de promenade sur le site de La Ville-Ger en particulier mais également aux Bas-Champs où il y a beaucoup de chiens». Elle demandait ce qu'il en était et notamment si un arrêté municipal avait été pris en ce sens.

Je confirmais alors que, malgré nos messages d'incitation au civisme, certains propriétaires indécents continuaient de laisser leurs chiens divaguer et ne ramassaient pas leurs déjections dans de nombreux endroits de la commune. Je témoignais avoir été saisi par des habitants qui regrettaient une présence accrue de chiens non tenus en laisse précisément sur la plage de La Ville-Ger et ses abords. Ayant personnellement observé ces actes d'incivisme, je constatais également que la situation empirait tandis que de nombreuses interdictions avaient été prononcées sur les plages environnantes. Face à cette situation et avec l'imminence de la période estivale, j'indiquais aux élus envisager de prendre un arrêté visant à interdire la présence des chiens, même tenus en laisse, sur la plage de La Ville-Ger, jusqu'à septembre. Cette proposition n'a alors soulevé aucune objection en Conseil Municipal.

L'information a été publiée avec le résumé de la séance de Conseil dans le PLEUDIHEN VILLAGE du 12/05/23. Suite à cela, plusieurs riverains propriétaires de chiens ont réagi. Comprenant malgré tout son bien-fondé, ils estimaient la décision excessive et proposaient une solution alternative à l'interdiction totale afin de trouver un compromis acceptable pour tous. Cette demande visait à limiter l'interdiction en journée de 10h à 20h. Cela permettant aux riverains propriétaires de pouvoir continuer de profiter du lieu en respectant les règles en vigueur et notamment le ramassage obligatoire des déjections.

Ce sujet a donc été ajouté à l'ordre du jour de la séance de Conseil du 22/06/23. Après en avoir débattu, considérant la volonté constructive des propriétaires, les élus ont voté à l'unanimité le projet d'arrêté visant à interdire les chiens, même tenus en laisse, sur la plage, dune et grève de La Ville-Ger tous les jours entre 10h et 21h (l'horaire de 20h ayant été jugé trop tôt en été). Il a été décidé qu'un état de situation serait réalisé au plus tard en fin d'été et que le Conseil sera alors appelé à se prononcer sur les suites à donner à cet arrêté.

Nous savons que cette décision n'emportera pas l'assentiment général. Cependant, j'espère qu'elle permettra à tous de profiter sereinement de cet espace unique. Je tiens à remercier les propriétaires de chiens qui, reconnaissant l'accroissement de la fréquentation canine et ses désagréments, comprennent la nécessité de trouver un compromis. Pour ce qui est du non respect des consignes, les contrevenants pourront être verbalisés, mais c'est bien avant tout sur l'esprit civique que nous comptons. Le devenir de cet arrêté repose désormais avant tout sur son bon respect (horaires, ramassage des déjections...). En fonction, durant la saison estivale et au plus tard fin septembre, il pourra être soit accentué (interdiction totale), soit entériné tel quel pour toute l'année, soit revu ou suspendu pour la période hivernale. Nous comptons sur l'implication de tous.

Le maire, David BOIXIERE

**RAPPEL : Arrêté du 16 mars 1955 relatif à l'interdiction de la divagation des chiens**  
Article 1 Modifié par Arrêté 1989-07-31 art. 1 JORF 8 août 1989

Pour prévenir la destruction des oiseaux et de toutes espèces de gibier et pour favoriser leur repeuplement, il est interdit de laisser divaguer les chiens dans les terres cultivées ou non, les prés, les vignes, les vergers, les bois, ainsi que dans les marais et sur le bord des cours d'eau, étangs et lacs. Dans les bois et forêts, il est interdit de promener des chiens non tenus en laisse en dehors des allées forestières pendant la période du 15 avril au 30 juin.

◀ **CE SAMEDI 01/07** ▶



**FÊTE DE  
LA PILOTINE**  
(voir au dos)



**MARCHÉ**

tous les MARDIS

de 9h à 13h place de la mairie

Fruits et légumes, poissonnerie,  
galettes-crêpes, boucherie-charcuterie,  
crèmerie, fleurs, plantes

**CENTRE CULTUREL BIBLIOTHÈQUE**

Abonnement gratuit pour tous  
02.96.88.20.55

**HORAIRES MODIFIES**

Mardi	9h-12h30	
Mercredi	9h-12h30	
Jeudi		14h-17h00
Samedi	9h-12h30	

**Exposition**

**TRAVAUX D'ART PLASTIQUE  
DES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE  
PUBLIQUE  
JUSQU'AU SAMEDI 01/07**

**INFOS PRATIQUES**

Sapeurs-pompiers : 18

Urgences : 15

Cabinet Médecins : 02.96.83.20.25

Pharmacie : 3237

Sage-femme ☎ 09.84.45.25.37

Cabinet infirmier ☎ 02.96.88.28.57

Assistante sociale : RDV au  
02.96.80.00.80

Association « Soleil et Sourires »

☎ 02.96.83.20.75

Ambulances de La Rance

☎ 02.99.88.08.80

Taxi LEMOINE ☎ 06.08.54.09.22

**TRI SÉLECTIF (sacs jaunes).**

Dans les villages : **mardi 04/07**

Dans le bourg : **tous les mardis**



**Feu d'artifice des  
Sapeurs-Pompiers  
et de la Municipalité**

**FEU D'ARTIFICE de la Fête Nationale  
GRAND BAL POPULAIRE des pompiers**

Terrain des Sports, à partir de 19h30

Restauration Moules frites + dessert : 11 €

Buvette et restauration rapide pendant toute la soirée.

**Samedi**

**8**

**Juillet 2023**

**Sam 01/07** : Fête de la Pilotine  
**Sam 01/07** : Fête de l'école Entre Terre et Mer  
**Du 1<sup>er</sup> au 30/07** : exposition Femmes de la Bible à l'église Notre-Dame  
**Sam 08/07** : Feu d'artifice des Sapeurs Pompiers et de la Municipalité et Grand bal populaire.

**Dim. 09/07** : Joutes nautiques au Port de Dinan  
**Ven 14/07** : Cérémonie de la Fête Nationale  
**Ven 14, 21 et 28/07** : Vendredis Plage  
**Lundi 24/07** : spectacle « Vite, vite, vite » à l'école Entre Terre et Mer  
**Dim 30/07** : Kermesse paroissiale

## SOCIÉTÉ DE CHASSE - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Vendredi 30 juin à 19h – salle Beaumarchais



### FÊTE DE LA PILOTINE

**Samedi 1<sup>er</sup> juillet, 11h00-22h00**  
**Chantier naval de La Ville Ger**

- > Bar – restauration (galettes-saucisses, ...)
- > 15h00 : démonstration de charpenterie de marine
- > Animation musicale L'Air Haleur (chant de marins)
- > Ventes : objets Pilotine, Les Lames de K. artisan coutelier

Contact : [pilotineenrance@gmail.com](mailto:pilotineenrance@gmail.com) / 06.62.88.71.28



### ÉCOLE ENTRE TERRE ET MER

#### Samedi 1er juillet, Fête de l'école

Les membres de l'APE accueilleront les enfants et leur famille à partir de 15h, pour passer un moment convivial autour de jeux et d'une buvette avec petite restauration pour le goûter.

A 16h les enfants présenteront, cette année, une danse sur le thème de la mer.

Vers 17h réouverture des stands de jeux et de la buvette.

Une restauration est prévue en fin de journée: galettes saucisse, frites ou nuggets frites.

N'hésitez pas à venir en famille!



### Vendredis Plage 2023

L'association Pleudihennaise des Bords de Rance et la Commune s'activent pour préparer l'édition 2023 qui se tiendra du **vendredi 14 juillet au vendredi 18 août**.



### QUALITE des EAUX de BAINNADE

Résultats 2023

La Cale de Mordreuc	20/06/23
Entérocoques/100 ml (MP)	<15
Escherichia coli/100 ml (MP)	<15
Interprétation sanitaire	Eau de bonne qualité
La Ville Ger	20/06/23
Entérocoques/100 ml (MP)	15
Escherichia coli/100 ml (MP)	15
Interprétation sanitaire	Eau de bonne qualité



### LA CHAPELLE DE MORDREUC ET LES HAUTS DE MORDREUC

de juin à début septembre :

#### CONTRÔLES DE RACCORDEMENT À L'ASSAINISSEMENT

Par le service Assainissement d'Eaux de Dinan

Cette opération vise à vérifier la bonne séparation des eaux usées et des eaux pluviales en partie privée ainsi que leur bonne évacuation via les réseaux adaptés.

Le passage des agents, munis d'une lettre de mission, sera communiqué individuellement aux propriétaires ou occupants concernés.

## FEMMES DE LA BIBLE

### EXPOSITION

1<sup>er</sup> - 30 juillet 2023  
 Église de  
 Pleudihen-sur-Rance



Marie-Gilles Le Bars aquarelle



Luc Robin photographie



Aude Robin peinture

Contact: Luc Robin photographe  
 Galerie 13 place de l'Église  
 Pleudihen-sur-Rance  
 Tel 06 08 41 23 03

6 août - 3 septembre 2023  
 Église St Méen de Cancale



### BUREAU DE POSTE : HEURES D'OUVERTURE

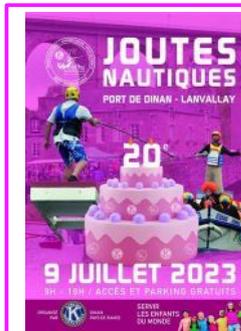
#### SAISON ESTIVALE du 03/07 au 02/09

Lundi, mercredi et vendredi : fermé  
 Mardi et jeudi : 10h à 12h / 14h à 17h  
 Samedi : 9h30 à 12h



### CIRCULATION SENS UNIQUE À MORDREUC

A compter du lundi 3 juillet



### 20<sup>e</sup> JOUTES NAUTIQUES

Dimanche 9 Juillet, 9h00-19h00  
 Port de Dinan - Lanvallay

Notre commune défendra ses couleurs parmi la vingtaine d'autres équipes de Dinan Agglo. Challenge organisé par Kiwanis.

Au-delà de l'engagement physique, c'est dans un esprit de conviviale compétition, d'humour et de bonne humeur que se déroule ces épreuves.

### GYMNASTIQUE : REPRISSE DES COURS LE 12 SEPTEMBRE

C'est bientôt le clap de fin de l'année scolaire ! Dès aujourd'hui, préparons la rentrée...

La gymnastique du mardi (désormais gym fitness) – en pause depuis un an – reprend en septembre, le 12 très précisément : même lieu - extension de la salle des fêtes ; même heure (20h) mais nouveau professeur ! Le cours est ouvert à tous. Contact : Geneviève BONNETÉ ([bonnetegenevieve@gmail.com](mailto:bonnetegenevieve@gmail.com))